

The Secretary of State for External Affairs



Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures

Canada

Ottawa, le 20 janvier 1995

N° IDA-1072

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai l'honneur de répondre à votre Note N° 14 en date du 17 janvier 1995, dans laquelle sont énoncées les dispositions concernant l'utilisation par le Canada d'installations néerlandaises comme base d'étape, et dont le libellé se lit comme suit:

"Voir la Note des Pays-Bas du 17 janvier 1995"

Je suis heureux de vous faire savoir que les dispositions susmentionnées agréent au Gouvernement du Canada et que, par conséquent, votre Note et la présente Note, dont les versions anglaise et française font également foi, constituent entre nos deux Gouvernements

Son Excellence Monsieur J. Fietelaars

Ambassadeur du Royaume des Pays-Bas

Ottawa.